

Monthey, le 6 août 2004

Bureau d'architecture
Tschumi et Heurteux
Architectes Associés SA
Rue Jean-Pelletier 6
1225 Chêne-Bourg



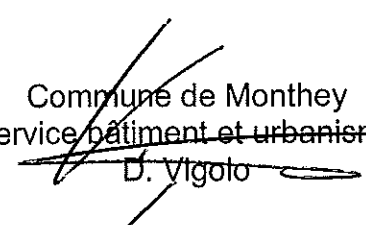
N/réf. DV/gp

**PERMIS COMMUNAL
PLAN D'AMENAGEMENT DETAILLE
"TRONCHET"**

Vu la décision du conseil municipal du 8 mars 2004, la commune délivre à la société Protex SA, le permis communal attestant l'adoption du plan d'aménagement détaillé "Tronchet".

Réserves et conditions :

- toutes les réserves et conditions contenues dans la notification du 25 mars 2004 de la décision du conseil municipal du 8 mars 2004, ainsi que les plans approuvés font partie intégrante du présent permis;
- conformément à l'article 31 bis, chiffre 9, du règlement communal des constructions, le présent permis est valable pour dix ans, pour autant que l'exécution du plan en cause, débute dans les cinq ans suivant la date susmentionnée.

Commune de Monthey
Service bâtiment et urbanisme

D. Vigolo

Copies : - TP / SI / PC / contributions
- commission cantonale des constructions
- Protex SA, rue de la Fontenette 19, 1227 Carouge

Annexes : - une série de plans approuvés
- une facture